



FONDS TOURISME DURABLE

Destination
France 

Plan de reconquête et
de transformation du tourisme

Incroyable mais vert !

Restaurateurs, hébergeurs, acteurs du
slow tourisme, avec France Relance
et les financements de l'ADEME,
empruntez le chemin du tourisme durable.

agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises





Votre interlocuteur

LIMOUSIN
nouveaux horizons

Yann DUCATTEUW

Chargé de mission

Fonds Tourisme Durable

y.ducatteuw.ftd@tourismeperigord.com

06 70 34 88 30



DORDOGNE
PÉRIGORD
TOURISME FRANCE

Comités départementaux du Tourisme
Départements 19, 23, 24, 87





Contexte

- Augmentation des prix de l'énergie et d'autres ressources
- Exigences des consommateurs en matière de durabilité
- Evolution des modes de communication et des rapports clientèle



Tripadvisor



Le **Fonds Tourisme Durable** vous permet d'investir dans des actions permettant de réduire l'impact environnemental de votre activité touristique tout en faisant des économies...



➔ Taux moyen d'aide Fonds Tourisme Durable : 18.000€/dossier





LE FONDS TOURISME DURABLE

Aides financières pour un tourisme durable :

- diagnostic *in situ* + plan d'actions
- financement partiel des coûts d'étude et d'investissements de 90 actions dédiées à la transition écologique (jusqu'à 80%)

Public-cible : hébergements touristiques et restaurants /traiteurs (code APE adéquat) en zone rurale, existants ou porteurs de projet

ATTENTION : les entreprises individuelles sont éligibles au FTD, en dehors des actions liées à la production de chaleur et de froid





Fonds Tourisme Durable

Des référents Fonds Tourisme Durable selon les filières :

• l'hôtellerie



UMIHNA



• l'hôtellerie de plein air



NAHPA



• le tourisme social



UNAT





Objectifs du Fonds Tourisme Durable

Plan de relance (2021-22) – Destination France (2022-23-24)

- réduire et maîtriser les coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire, transport) → indicateurs de consommation eau, NRJ, matières premières, etc. – tableur ADEME
- encourager l'ancrage dans les territoires et la chaîne de valeur locale avec des produits de qualité (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux),
- se former, se labelliser et communiquer sur votre engagement écologique.





Conditions d'éligibilité

- numéro de **SIRET** (même pour un porteur de projet) - inscription au RCS via un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
- répondre aux critères de définition de **petite ou moyenne entreprise** au sens de la réglementation européenne
- **code d'activité économique (APE/NAF)** correspondant aux hébergements touristiques et/ou à la restauration/traiteur



Les secteurs éligibles

- 5510Z - Hôtels et hébergement similaire
- 5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
- 5530Z - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- 5590Z - Autres hébergements
- 5610A - Restauration traditionnelle
- 5621Z - Services des traiteurs
- Activités agricoles si au moins 30% du CA total provient de l'activité touristique
- 8411Z - Administration publique
- 8413Z - Administration publique (tutelle) des activités économiques



Les secteurs éligibles

Pour les actions relatives à l'isolation, les énergies renouvelables, l'audit et la maîtrise d'œuvre, les secteurs suivants sont éligibles :

- 6820B - Location de terrains et d'autres biens immobilier
- 9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

Un même bien peut, dès lors, bénéficier du FTD par deux biais : la SCI et la société d'exploitation

ATTENTION : les entreprises individuelles ne sont pas éligibles aux actions « EnR ».

**Le Fonds Tourisme Durable est destiné aux zones rurales :
toutes les communes en Creuse sont éligibles**



Le montant de l'aide

- Jusqu'à 80% du coût de l'investissement/diagnostic, avec plafond maximum (40% pour les actions Isolation et Froid commercial, aides forfaitaires pour les énergies renouvelables)
- Entre 5.000€ (de la liste FTD) et 200.000€ d'aide ADEME
- 30% à la signature, 70% après la réalisation des investissements
- Temps maximum pour la réalisation du programme d'investissements et clôturer votre dossier FTD : 18 à 24 mois
- **Règle des minimis** : MAX 200.000€ d'aides publiques sur 3 exercices comptables (cumulable avec d'autres aides publiques ainsi qu'avec les Certificats d'Economie d'Energie – CEE)



Le tableur FTD

Les cellules à compléter sont sur fond bleu

LES ACTIONS QUE JE SOUHAITE METTRE EN PLACE

Mes actions spécifiques à mon activité de restauration

Nom de l'action	Quantité	Type d'unité	Coût prévisionnel total HT	Montant prévisionnel de l'aide ADEME	Devis à joindre à la demande d'aide ?
Modèle d'affaires Restauration durable	0	Oui/Non		- €	
Formation à la cuisine durable et aux éco-gestes en restauration	1	Oui/Non	2 300 €	1 610 €	Oui
Communication - Supports/actions de communication valorisant la restauration durable	1	Oui/Non	3 000 €	2 000 €	Oui
Evolution des approvisionnements et des menus	1	Oui/Non	2 598 €	2 078 €	Oui
Lutte contre le gaspillage alimentaire	1	Oui/Non	1 200 €	960 €	Oui
Prévention des déchets non alimentaires en restauration	0	Oui/Non		- €	
Energie - Economie d'énergie en cuisine (cuisson, froid)	1	Oui/Non	11 147 €	5 000 €	Oui
Energie - Confort d'été et d'hiver liés à l'activité de restauration	1	Oui/Non	6 000 €	3 000 €	Oui
Ressources - Dispositifs d'économie d'eau en cuisine	0	Oui/Non		- €	
Ressources - Dispositifs d'économie d'eau dans les sanitaires des restaurants / de l'activité de restauration	1	Oui/Non	600 €	480 €	Non
Ressources - dispositifs d'économie d'eau pour les espaces extérieurs et potagers liés à l'activité de restauration	1	Oui/Non	500 €	400 €	Non



Le montant de l'aide

- **Devis** à fournir à l'introduction de votre dossier
 - ➔ MAIS pas de factures à transmettre à la clôture de votre dossier. Recalcul de l'aide selon les investissements effectivement réalisés (**Minoration, pas de majoration**)
- Conserver les factures, en cas de **contrôle aléatoire** de l'ADEME (10 ans)
- **REGLE D'OR** : respecter les conditions d'éligibilité relatives aux actions subventionnées
 - sèche-linge s'il correspond à des conditions de faible consommation d'énergie et d'eau
 - communication basée sur la durabilité de votre activité
 - isolation correspondant aux coefficients thermiques indiqués
 - équipements frigorifiques commerciaux correspondant à des conditions de faible consommation d'énergie et des fluides frigorigènes moins polluants
 - etc.



90 actions éligibles – Restauration durable

- **Restauration durable** : *business plan* durable, formation cuisine durable
- **Communication durable** : supports de communication dédiés à la restauration durable
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : balance, déshydrateur, robot-coupe, gourmet bags, stérilisateur, étiqueteuse, contenants à emporter réutilisables, etc.
- **Economies d'énergie** : thermomètres, induction, four solaire, stores pare-soleil extérieurs, froid commercial (voir plus loin), pergola, plantations ombragées
- **Economie d'eau** : mitigeurs, limiteurs de pression, chasses d'eau double- flux
- **Prévention des déchets** : meubles et contenants pour vrac, bioseaux, machine à café en grains, fontaines à eau, assiettes, nappes, serviettes, etc.



90 actions éligibles – Hébergements touristiques durables

- **Hébergement durable** : formation aux éco-gestes, *business plan* durable
- **Communication durable** : supports de communication dédiés à l'hébergement durable
- **Economies d'énergie** : audit rénovation énergétique, sèche-linge professionnel bâche de nuit piscine, mur végétal, plantations ombragères volets, pare-soleil extérieurs, détection d'ouverture de fenêtre, domotique, pergola, etc.
- **Economie d'eau** : mitigeurs, limiteurs de pression, chasses d'eau double flux, récupérateur d'eau de pluie (10 m³), toilettes sèches
- **Mobilité** : abri vélo avec production photovoltaïque
- **Prévention des déchets** : appareil vapeur, distributeur de gel douche, contenants en vrac, etc.



90 actions éligibles – Lutte contre le changement climatique

- Bilan CO2
- Stratégie de réduction des émissions de GES (démarche ACT)

90 actions éligibles – Isolation

Installation par un artisan professionnel RGE

- Aides forfaitaires au m² (maximum 40% de subventionnement) pour l'isolation des combles perdus, des rampants et des combles, des planchers, des murs par l'intérieur et par l'extérieur, des toitures-terrasses ainsi que de la VMC double flux





90 actions éligibles – Eclairage

Installation par un artisan professionnel

- Modules LED intérieurs avec détecteur de présence(CEE BAT-EQ-127)
- Puits d'éclairage naturels
- Eclairage extérieur LED (CEE RES-EC-104)
- Etude de dimensionnement éclairage (investissement >25.000€)



90 actions éligibles – Froid commercial

- Amélioration de l'étanchéité et de l'isolation des meubles de vente réfrigérés et/ou chambres froides
- Remplacement d'équipements frigorifiques commerciaux (aide de 1.500€/frigo, 3.500€/chambre froide – MAX 40% d'aide)





90 actions éligibles – Rénovation globale des bâtiments et qualité de l'air

- Mise en œuvre d'un **audit énergétique**
- Maîtrise d'œuvre (**MOE**) pour rénovation globale (objectif de réduction de 50% des consommations d'NRJ)
- **Diagnostic sur la qualité de l'air**



90 actions éligibles – Ecoconception et labellisation

- Aide à la consultance ISO 14001:2015 (écoconception), démarche d'affichage environnemental, mise en œuvre Ecolabel, label Numérique responsable
- Certification Ecolabel européen de produits ou services





90 actions éligibles – Mobilité

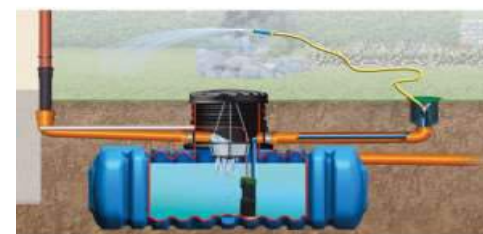
- **Achat d'un groupe frigorifique électrique** sur véhicule utilitaire léger
- **Vélo cargo** à usage professionnel
- **Abri vélo** (avec recharge électrique par le biais de panneaux photovoltaïques ou non)





90 actions éligibles – Economie circulaire et gestion des déchets

- **Etat des lieux/diagnostic** production de déchets (max 1.100l/sem)
- **Récupération eaux de pluie** (citerne 10 m3)
- **Broyeur de végétaux**
- **Préparation des biodéchets** (< 10T déchets/an) (5610A uniquement)
- **Composteurs** (< 10T déchets/an) ou **pavillon de compostage**





90 actions éligibles – Energies renouvelables

Installation par un artisan RGE

- PAC sol/air < 25 MWh EnR/an :
- PAC sol/air < 25 MWh EnR/an :
- PAC eau/air < 25 MWh EnR/an :
- PAC solaire :

1000€ /MWh

880€ /MWh

500€ /MWh

760€ /MWh

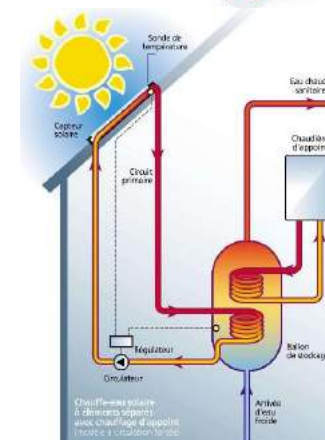
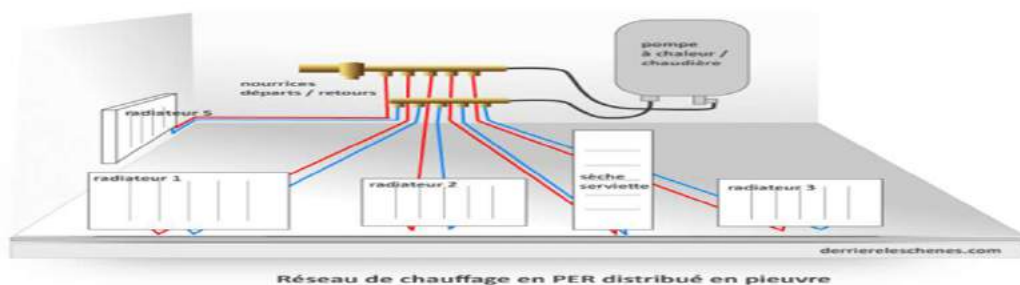




90 actions éligibles – Energies renouvelables

Installation par un artisan RGE

- Chauffe-eau solaire thermique : 1.000€ à 1.260€ /MWh
- Chaudière biomasse (plaquettes forestières ou granulés ou mixte)
< 1.200 MWh EnR/an 420€ /MWh
- Création ou extension d'un réseau de chaleur ou de froid alimenté
à plus de 65% par une nouvelle production d'énergie renouvelable.
390€/mètre linéaire





Résumé de l'accompagnement FTD en 4 étapes

Si actions éligibles

1. Diagnostic

- Gratuit mais obligatoire pour le bénéficiaire pour accéder aux aides
- Réalisé par le partenaire

2. Plan d'actions

- Découle du diagnostic
- En accord avec le bénéficiaire

3. Investissement

- Un catalogue d'actions détaille les actions éligibles et les aides financières
- Restaurants : signature du Cadre d'engagement « 1000 restaurants durables »

4. Evaluation

- Diagnostic final simplifié
- Restaurants : atteinte des objectifs du cadre d'engagement
- Evaluation par contrôle aléatoire de l'ADEME



DIVERS

- Possibilité d'introduire un **deuxième dossier** Fonds Tourisme Durable si et seulement si actions de rénovation prévues (isolation et/ou énergies renouvelables).
- Possibilité d'introduire un dossier Fonds Tourisme Durable **au préalable** dans le cadre d'un **audit énergétique** subventionné. Celui-ci a pour but de préconiser des actions en vue de réduire la consommation d'énergie

ATTENTION : constructions neuves : les actions isolation ne sont pas éligibles (...) – Obligations RE 2020



AUTRES AIDES (cumulables)

- **Fonds Tremplin**, relancé en 2023 (amputé des aides spécifiques dédiées au tourisme et à la restauration) – isolation, énergies renouvelables, froid positif et négatif, abri vélo, gestion des déchets... - [Tremplin pour la transition écologique des PME | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)
- **Fonds Chaleur** pour les projets d'envergure en matière d'énergie renouvelable (études de faisabilité, études techniques, investissements) - [Le Fonds Chaleur - La chaleur renouvelable, c'est profitable \(ademe.fr\)](#)



AUTRES AIDES (cumulables)

- **Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des PME/TPE** - [Crédits d'impôt pour les dépenses de rénovation énergétique des bâtiments](#) Le crédit d'impôt est égal à 30 % du montant HT des dépenses engagées (max 25 000 €) en matière d'isolation, solaire thermique, PAC (sauf air/air), VMC double flux, chaudière biomasse.
- **Le dispositif Certificats d'Énergie (CEE)** - [Les aides des fournisseurs d'énergie \(dispositif CEE\) | France Rénov' \(france-renov.gouv.fr\)](#) Le dispositif des CEE oblige les fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, électricité) à inciter les entreprises à réaliser des économies d'énergie sur des périodes données.



Questions - Réponses



Vos interlocuteurs en Creuse

Yann DUCATTEUW

Chargé de mission Fonds Tourisme Durable

y.ducatteuw.ftd@tourismeperigord.com

06 70 34 88 30

Isabelle DUCHER

Directrice Adjointe

Développement – Observatoire Creuse Tourisme

isabelle.ducher@tourisme-creuse.com

05 55 51 93 23





MERCI pour votre attention

